

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

En application de :

- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le compte-rendu du Conseil municipal est supprimé. Ainsi, et en remplacement, la liste des délibérations adoptées à l'occasion de ce Conseil municipal doit être publiée. Cette publication se fera par la voie de l'affichage et par la mise en ligne sur le internet de la commune.

ADMISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n°2022-080

Communauté de communes Granville terre et Mer – Convention de mise à disposition de services communaux.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services communaux.

MOYENS GÉNÉRAUX ET FINANCES

Délibération n°2022-081

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Délibération réactualisant la longueur de voirie communale.

Entendu l'exposé de Madame Danièle JORE,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRÉCISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 61 102 ml.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

Délibération n°2022-082

Acceptation d'une offre de concours.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'offre de concours financier présentée par le Club de Tennis des ADLP ;

RAPPELLE que la présente délibération est créatrice d'un contrat d'offre de concours qui lie les parties,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, afin de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment d'émettre le titre de recettes afférent au montant de l'offre de concours présentement acceptée.

TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n°2022-083

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021 de la commune de BREHAL.

Délibération n°2022-084

Aménagement du cheminement favorisant les mobilités actives – Acquisition d'une parcelle cadastrée section ZH n°21.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZH n°21 appartenant à Monsieur Jacques ALLAIN, à l'euro symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Développement Economique, à signer tous les actes inhérents à l'affaire.

PRÉCISE que les frais notariés sont à la charge de la commune de Bréhal.

EDUCATION ET JEUNESSE

Délibération n°2022-085

Convention Territoriale Globale - Engagement de l'élaboration d'un projet éducatif et de cohésion sociale partagé pour l'ensemble des familles du territoire.

Entendu l'exposé de Madame Christine BOUCHER,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ENGAGE une réflexion visant à la construction d'une politique éducative et de cohésion sociale partagée à l'échelle du territoire ;

APPROUVE les termes de la Convention Territoriale Globale ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF le Bonus Territoire ;

DESIGNE Madame Christine BOUCHER, référente pour siéger aux différentes instances et tiendra informée sa collectivité de l'évolution du projet.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2022-86

Création de deux postes d'Adjoint Territorial d'Animation et d'un poste d'Adjoint Technique Territorial dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer un poste à temps complet (35/35^{ème}) et un poste à temps non complet (29/35^{ème}) d'Adjoints Territoriaux d'Animation dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » en qualité d'agents polyvalents rattachés au service Éducation Jeunesse à compter du 12 octobre 2022,

DÉCIDE de créer un poste à temps complet (35/35^{ème}) d'Adjoint Technique Territorial dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » en qualité d'agent polyvalent rattaché au service au territoire à compter du 12 octobre 2022,

PRÉCISE que les contrats d'accompagnement dans l'emploi des deux postes d'Adjoint Territorial d'Animation, établis à cet effet seront d'une durée initiale de 11 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois, après renouvellement de la convention,

PRÉCISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi du poste d'Adjoint Technique Territorial, établi à cet effet sera d'une durée de 11 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 6 mois, après renouvellement de la convention,

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ces recrutements.

Délibération n°2022-087

Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du temps de travail d'un agent affecté à la restauration, soit 32H30, à compter du 1^{er} octobre 2022.

ADOpte la modification du tableau des emplois permanents ainsi proposé.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé aux articles et chapitres prévus à cet effet au budget général.

Délibération n°2022-088

Délibération portant gratification des stagiaires de l'enseignement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires élèves ou étudiants accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération et pour la durée du mandat.

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants aux articles et chapitres prévus à cet effet au budget général.

Délibération n°2022-089

Délibération portant modification du tableau des emplois permanents.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du tableau des emplois permanents.

DÉCIDE l'inscription au budget des crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022.



Le Maire,

Daniel LÉCUREUIL

